

Formation
L'Union Internationale des Avocats (UIA)
« Etude d'un cas pratique selon le Règlement d'arbitrage
de la CCI ».
Centre d'Arbitrage du GICAM
21 novembre 2018

Discours de M. Célestin TAWAMBA
Président du GICAM

Mesdames et Messieurs les représentants de l'Union Internationale des Avocats (UIA)

Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun,

Madame la Présidente du Comité Permanent du Centre d'Arbitrage du GICAM,

Chers Participants,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je vous souhaite une chaleureuse bienvenue dans cette Salle des Conférences André Siaka, en ma double qualité de Président du GICAM et de Président du Conseil Supérieur du Centre d'Arbitrage du GICAM.

Nous sommes réunis ici à l'initiative de l'Union Internationale des Avocats (UIA) et de la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (CCI) qui, en collaboration avec l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun et du Centre d'Arbitrage du GICAM (CAG), organisent une formation sur le thème : « Etude d'un cas pratique selon le Règlement d'arbitrage de la CCI ».

Je remercie très sincèrement l'Union Internationale des Avocats et la Chambre de Commerce Internationale d'avoir fait le choix d'organiser cette formation dans les locaux de notre Groupement. Ce faisant, je prie les représentants de l'Union Internationale des Avocats ici présents de bien vouloir porter au Président Pedro PAIS DE ALMEIDA le témoignage de notre reconnaissance.

J'associe à ces remerciements le Comité Permanent du CAG et sa Présidente, Me Marie-Andrée NGWE. Je leur sais gré de leur implication déterminante dans la tenue de cet important évènement. Plus généralement, je salue le travail accompli par le CAG, pionnier de l'arbitrage au Cameroun. L'assistance si nombreuse ce jour dans cette salle est bien le signe de l'importance que les avocats et juristes camerounais accordent à la nécessité d'être parfaitement formés à l'arbitrage, qu'il soit OHADA ou international.

Mesdames et Messieurs,

Le recours à l'arbitrage progresse rapidement dans le monde des affaires de notre pays. Son attrait, ses avantages, de plus en plus connus, tendent à faire progressivement de l'arbitrage, le mode privilégié de règlements de différends commerciaux.

Fort à propos, compte tenu des lenteurs judiciaires connues et du nécessaire désengorgement des tribunaux, l'arbitrage se présente comme étant la solution idoine, tant de résolution des différends commerciaux que de sécurisation du climat des affaires.

C'est pourquoi, vous me permettrez de lancer un appel aux avocats et aux responsables juridiques pour qu'ils continuent à œuvrer à la promotion de l'arbitrage, notamment en encourageant leurs clients et leurs entreprises à insérer des clauses d'arbitrage GICAM dans leurs contrats.

Le Centre d'Arbitrage GICAM se veut l'un des acteurs de ces évolutions. Dans son élan de promouvoir l'arbitrage en particulier, et les modes alternatifs de règlement de différends en général, le Centre a pour ambition de créer une réelle émulation autour de l'arbitrage. Il vise à créer dans un avenir très proche, une solide communauté de l'arbitrage au Cameroun, tout en devenant une référence dans cette technique de règlement de différends dans la sous-région voire au-delà.

J'ai bien noté que la formation des trois prochains jours se veut résolument pratique, et je m'en réjouis, surtout dans le contexte difficile actuel des affaires. Je note en particulier que l'objectif est de fournir aux avocats et aux juristes des outils complets dans des domaines spécialisés du droit et dans des techniques professionnelles nouvelles.

Bien plus, elle fournira aux participants une expérience pratique et une compréhension de la procédure d'arbitrage via un cas pratique analysé au regard des règles d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale.

Compte tenu de l'expérience connue d'intervenants réputés, je suis convaincu qu'au sortir d'ici tous les participants seront plus aguerris sur l'arbitrage CCI. Avec la formation approfondie en arbitrage CAG /Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP) qui a eu lieu du 29 octobre au 1^{er} novembre, seront ainsi réunis deux acquis qui permettront aux personnes formées, d'être immédiatement opérationnelles en qualité d'arbitres et/ou de conseils des parties à l'arbitrage.

Mesdames et Messieurs les représentants de l'Union Internationale des Avocats,

Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats au Barreau du Cameroun,

Madame la Présidente du Comité Permanent du CAG,

Mesdames et Messieurs les Participants,

Je réitère mes remerciements pour la tenue de cette formation, ainsi que la participation nombreuse.

Je souhaite que les travaux qui débutent ce jour soient un réel succès.

Et je vous remercie de votre aimable attention.

Célestin TAWAMBA
Président du GICAM